

**Ministère de l'Agriculture, des Ressources  
Hydrauliques, de l'Assainissement et de la  
Sécurité Alimentaire**

.....  
**Secrétariat Général**

.....  
**DGRE-DGAEUE**



**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

.....

**RAPPORT D'EXECUTION 2014 DU BUDGET-PROGRAMME  
2014-2016 DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE  
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL**

Février 2015

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>AEP</b>	:	Approvisionnement en Eau Potable
<b>AEPA</b>	:	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
<b>AEPS</b>	:	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
<b>AMBF</b>	:	Association des Municipalités du Burkina Faso
<b>AUE</b>	:	Association d'Usagers de l'Eau
<b>BF</b>	:	Borne Fontaine
<b>BP</b>	:	Budget programme
<b>BPO</b>	:	Budget Programme par Objectif
<b>CSLP</b>	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CSPS</b>	:	Centre de Santé et de Promotion sociale
<b>CUI</b>	:	Cadre Unifié d'Intervention
<b>DAO</b>	:	Dossier d'Appel d'Offres
<b>DGAEUE</b>	:	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
<b>DGRE</b>	:	Direction Générale des Ressources en Eau
<b>DMP</b>	:	Direction des Marchés Publics
<b>DREAHA</b>	:	Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
<b>MATDS</b>	:	Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité
<b>MEAHA</b>	:	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
<b>MEF</b>	:	Ministère de l'Economie des Finances
<b>OMD</b>	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONEA</b>	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>PCD-AEPA</b>	:	Plan Communal de Développement sectoriel Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
<b>PEM</b>	:	Point d'Eau Moderne
<b>PMH</b>	:	Pompe à Motricité Humaine
<b>PN-AEPA</b>	:	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
<b>PTF</b>	:	Partenaire Technique et Financier
<b>MOD</b>	:	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

## Sommaire

INTRODUCTION.....	5
1. METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	5
1.1- La collecte des données auprès des acteurs.....	5
1.2- La saisie et le traitement des données.....	5
1.3- L'élaboration du canevas de rapport.....	5
1.4- La rédaction du rapport.....	6
2. RAPPEL DES MISSIONS DU MINISTERE ET DES OBJECTIFS DU PN-AEPA.....	6
2.1- La Mission du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement..	6
2.2- La Mission et les attributions de la Direction Générale des Ressources en Eau.....	7
2.3- La Mission et les attributions de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta.....	7
2.4- La Mission et les attributions des Directions Régionales en charge de l'eau.....	8
3. LES ACTIONS DU PROGRAMME.....	8
3.1- Action 1 : Accès à l'eau potable en milieu rural.....	9
3.2- Action 2 : Accès à l'assainissement en milieu rural.....	9
3.3- Action 3 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA.....	9
4. FINANCEMENT DU SECTEUR.....	9
5. EXECUTION FINANCIERE 2014 DU BUDGET PROGRAMME.....	10
5.1 Exécution financière par acteur.....	10
5.2 Exécution financière par action/composante et par nature de dépenses.....	11
5.3 Exécution financière par régions.....	13
6. DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS.....	14
CONCLUSION.....	15

## Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Exécution financière par acteur au titre de l'année 2014.....	10
Tableau 2 : Evolution du taux d'exécution financière par acteur entre 2012 et 2014 .....	11
Tableau 3: Exécution financière globale 2014 du BP par action (en millions de FCFA).....	12
Tableau 4: Exécution BP Loi de finances 2014 (en millions de FCFA) .....	13
Tableau 5: Exécution des crédits délégués 2014 (en millions de FCFA) .....	13
Tableau 6 : difficultés et proposition de solution.....	14
Graphique 1 : <i>Exécution par groupe d'acteurs</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 1: Tableau d'exécution globale 2014 du BP 2014- 2016.....	16

## **INTRODUCTION**

Le Budget Programme (BP) est un instrument de planification, de programmation et de budgétisation qui consacre le principe de la gestion axée sur les résultats réaffirmé dans la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Il est l'instrument par excellence d'opérationnalisation du PN-AEPA.

Cet outil vise un meilleur suivi des performances du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural. Son implantation permet également une meilleure implication de tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre du PN-AEPA et de fonder un dialogue fructueux avec les partenaires techniques et financiers.

Le budget programme 2014-2016 du secteur de l'eau et de l'assainissement a été élaboré au cours de l'année 2013 avec l'ensemble des acteurs du secteur. Il a été adopté par la 19<sup>ème</sup> session du Comité National de Pilotage du PN-AEPA.

Le présent rapport fait l'état d'exécution financière de la tranche 2014 dudit BP. Le taux d'exécution financière est un des indicateurs de la matrice de performance qui fera l'objet d'échanges au cours de la première session du Cadre sectoriel de dialogue eau et assainissement en février 2015..

### **1. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Pour l'élaboration du présent rapport, la méthodologie de travail a été la suivante:

#### **1.1- La collecte des données auprès des acteurs**

Elle est basée sur la fiche unifiée de collecte de données élaborée par le dispositif SE-BPO-INO. Cette étape a consisté à :

- l'actualisation des fiches de collecte ;
- la transmission des fiches auprès des acteurs concernés (ONG, Associations, PTF, Communes...) pour renseignements et renvoi aux directions régionales en charge de l'eau.
- la vérification des fiches de collecte renseignées avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'AEPA par le dispositif de collecte unifiée de données au niveau central et régional. Ces informations ont permis d'élaborer les rapports bilans annuels régionaux adoptés lors des 21<sup>ème</sup> sessions ordinaires des Comités Régionaux de Pilotage (CRP/PN-AEPA) tenues entre le 20 et le 28 janvier 2014. Lesdits rapports ont été élaborés uniquement sur la base des informations transmises par les acteurs (Projets/Programmes, Associations/ONG, Structures déconcentrées de l'Etat, Communes...) ;
- L'exécution financière est donnée sur la base des paiements effectués. Pour le cas spécifique du budget de l'Etat alloué au secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural (appui budgétaire sectoriel et fonds propres), l'information financière a été tirée du Circuit informatisé de la dépense (CID).

#### **1.2- La saisie et le traitement des données**

Elle a consisté à entrer les données par région dans un logiciel de traitement de données (Excel). Le traitement se fait de façon automatique. Ces données par région ainsi consolidées ont permis d'obtenir les résultats au niveau national.

#### **1.3- L'élaboration du canevas de rapport**

Le canevas de rapport a été élaboré et validé en interne (DGRE, DGAEUE, DGESE).

#### **1.4- La rédaction du rapport**

Le rapport a été élaboré sur la base des rapports adoptés par les CRP/PN-AEPA, et des informations tirées du CID.

## **2. RAPPEL DES MISSIONS DU MINISTERE ET DES OBJECTIFS DU PN-AEPA**

### **2.1- La Mission du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement**

Le budget 2014 ayant été exécuté pour l'essentiel par l'ex- Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement(MEAHA), la mission ci-dessous déclinée le concerne. Ainsi donc, le décret N°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013, portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement lui confère la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'eau, d'aménagements hydrauliques et d'assainissement. A ce titre et en relation avec les départements ministériels et les organismes publics ou privés compétents, il est chargé :

#### **En matière d'eau, de :**

- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement des ressources en eau et des aménagements hydrauliques ;
- l'élaboration et le contrôle de la législation en matière d'eau ;
- la conception, la réalisation et l'appui à la gestion des points d'eau (forages, puits, barrages...);
- la fourniture d'eau potable aux populations ;
- la protection des ressources en eau en relation avec les ministères compétents et les collectivités territoriales ;
- la protection/conservation des écosystèmes aquatiques en relation avec les ministères compétents et les collectivités territoriales.

#### **En matière d'aménagements hydrauliques, de :**

- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement des aménagements hydrauliques et de mobilisation des ressources en eau souterraine et de surface ;
- la conception, la réalisation et l'appui à la gestion des infrastructures hydrauliques et des réseaux d'irrigation ;
- la conception, la réalisation et l'appui à la gestion des aménagements hydrauliques et des technologies innovatrices d'irrigation ;
- l'appui à la mise en œuvre et à la gestion des aménagements hydro-agricoles ;
- l'assistance à la réalisation des ouvrages hydrauliques par des tiers.

#### **En matière d'assainissement, de :**

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'assainissement des eaux usées et excréta.

## **2.2- La Mission et les attributions de la Direction Générale des Ressources en Eau**

La DGRE a pour mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'eau, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des autres acteurs du monde rural. A ce titre elle est chargée de :

- élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et les politiques d'approvisionnement en eau potable ;
- suivre et appuyer le développement de la coopération régionale et internationale dans les domaines de l'eau ;
- mettre en place et promouvoir au niveau national un système d'information et de monitoring sur l'eau ;
- mener toutes les études et recherches dans les domaines nécessaires à la maîtrise et à la connaissance des ressources en eau, des milieux qui en dépendent, des usages de l'eau et leurs impacts ;
- suivre et contrôler la qualité des ressources en eau brute et des eaux destinées à la consommation humaine ;
- coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'eau potable et d'assainissement sur la base des programmes régionaux correspondants et des schémas directeurs des collectivités territoriales ;
- assurer l'appui conseil aux structures déconcentrées, aux collectivités locales et à tous les autres acteurs en matière d'approvisionnement en eau potable;
- élaborer la législation, la réglementation et les normes dans le domaine de l'eau ;
- assurer pour le compte du département la tutelle technique des projets et programme de développement des services d'eau potable dans les zones rurales
- élaborer de mettre en œuvre les plans d'action pour le développement du service de l'eau potable.

## **2.3- La Mission et les attributions de la Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta**

La Direction Générale de l'assainissement des eaux usées et excreta a pour Mission d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière d'assainissement des eaux usées et excreta, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et les autres acteurs du monde rural. A ce titre, elle est chargée de :

- élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'assainissement, des eaux usées et excreta ;
- mener toutes études et recherches dans les domaines de l'assainissement des eaux usées et excreta ;
- coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'assainissement des eaux usées et excreta ;

- assurer l'appui conseil aux structures déconcentrées, collectivités territoriales, et autres acteurs en matière d'assainissement des eaux usées et excréta ;
- élaborer la législation, la réglementation et les normes dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta et veiller à leur mise en application ;
- apporter un appui-conseil à l'organisation des acteurs intervenant dans la filière de gestion des eaux usées et excréta ;
- assurer le suivi et la coordination des actions en matière d'assainissement des eaux usées et excréta en relation avec les autres structures compétentes ;
- coordonner l'élaboration et le suivi des programmes d'assainissement sur la base des programmes régionaux correspondants et des schémas directeurs des collectivités territoriales.

#### **2.4- La Mission et les attributions des Directions Régionales en charge de l'eau**

Les Directions Régionales en charge de l'Eau, ont pour mission entre autres d'assurer le fonctionnement et la gestion des structures du Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement relevant de leur ressort territorial. A ce titre elles sont chargées de contrôler les activités des directions provinciales, des projets et programmes et de suivre l'action des organisations non gouvernementales.

Pour remplir ces missions, la DGRE, la DGAEUE et les Directions régionales en charge de l'eau ont retenu pour le secteur de l'eau de l'assainissement un objectif global conforme aux Objectifs du millénaire qui se décline en cinq actions.

### **3. LES ACTIONS DU PROGRAMME**

L'objectif général poursuivi par le programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique durable en assurant un accès permanent et équitable à l'eau potable et à l'assainissement

Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accroissement sensible des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement adéquat et l'adoption par les populations de pratiques d'hygiène appropriée.

Ceci contribuera à l'éradication de la maladie du ver de guinée, ainsi qu'à une baisse sensible de la prévalence des maladies d'origine hydrique comme les diarrhées qui constituent les principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans. La diminution des maladies d'origine hydrique contribuera à une baisse des dépenses en soins de santé.

La création d'emplois en milieu rural et semi urbain auxquels s'ajoutent ceux créés dans le cadre du développement des centres ONEA ainsi que l'augmentation des capacités économiques et financières des entreprises et des bureaux d'études constitueront des facteurs de réduction de l'extrême pauvreté (OMD1).

Les activités génératrices de revenus qu'entreprendront les femmes suite au gain sur le temps d'approvisionnement en eau potable, permettront une grande autonomie de ces dernières. Les tâches domestiques ainsi allégées, les mères seront en outre plus enclines à permettre à leurs filles d'aller à l'école et de poursuivre leurs études, contribuant ainsi à l'atteinte de la parité dans la scolarisation des filles et des garçons (OMD3).

L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie dans les écoles par un accès permanent à l'eau potable et à des ouvrages d'assainissement respectant les normes de qualité et d'intimité pour tous les enfants constitue un facteur incitatif pour l'accroissement des taux de fréquentation et le maintien des enfants dans les écoles (OMD2).

L'accroissement de l'accès à des moyens adéquats de gestion des eaux usées et des excréta conduira à une réduction de la pollution des sols et des milieux récepteurs (OMD7).

Pour l'atteinte des objectifs poursuivis, les actions suivantes ont été retenues :

### **3.1- Action 1 : Accès à l'eau potable en milieu rural**

Il s'agit de lever les obstacles à un accès durable et équitable à l'eau potable en zone rurale et accroître l'offre d'infrastructures par des réalisations et des réhabilitations. Cette action contribuera à réduire les taux de rupture d'approvisionnement en veillant à la qualité des infrastructures, à la qualité de l'eau et à la gestion financière des points d'eau.

### **3.2- Action 2 : Accès à l'assainissement en milieu rural**

L'assainissement est longtemps resté dans une situation caractérisée par une faiblesse généralisée du niveau des infrastructures et par leur mauvaise répartition géographique. De ce fait, l'assainissement est considéré comme une des priorités dans le cadre de la réduction de la pauvreté. La communauté internationale s'est fixée pour objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à un assainissement adéquat d'ici 2015.

Il s'agit de développer des actions pour combler le déficit d'infrastructures et lever les obstacles à une adhésion des populations en mettant en place une approche qui les encourage à investir dans les installations d'assainissement, à les exploiter et à les entretenir.

### **3.3- Action 3 : coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA**

Il s'agit de combler le déficit en capacités humaines, techniques et logistiques des services centraux, renforcer les capacités des acteurs décentralisés et des acteurs de la société civile (ONG, associations). Il s'agit aussi de lever les obstacles à la concertation et à la communication dans le domaine de l'AEPA.

Cette action vise aussi à faire l'état des lieux des études, à établir un plan d'actions pluriannuel, à suivre et à capitaliser les études identifiées dans le domaine de l'AEPA. Les résultats de ces études doivent permettre une amélioration des connaissances sur les ressources en eau, le suivi de la ressource et de ses usages au bénéfice de tous les acteurs.

## **4. FINANCEMENT DU SECTEUR**

Le budget du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural est cofinancé par des ressources intérieures et extérieures. Pour l'année 2014, le montant total des ressources allouées au secteur est de 37 835,1 millions de FCFA.

Les ressources intérieures s'élèvent 10 712,7 millions de FCFA, soit 28,3% contre 27 122,4 millions de FCFA au titre des ressources extérieures (71,7%) des ressources totales).

La contribution des partenaires se fait sous forme d'appui projet, d'appui direct et/ou d'appui budgétaire<sup>1</sup>. Pour cette dernière modalité, les contributeurs sont l'Union Européenne, le Royaume du Danemark et le Royaume de Suède.

La difficulté pour obtenir des informations auprès de certains partenaires (les ONG notamment) qui appuient le secteur ne permet pas de présenter tous les points détaillés des réalisations issues du financement extérieur.

## 5. EXECUTION FINANCIERE 2014 DU BUDGET PROGRAMME

### 5.1 Exécution financière par acteur

Le taux d'exécution global 2014 du programme (toutes ressources confondues) sur la base des paiements est de 69,8% contre 73,6% en 2013. L'analyse de cette exécution par acteur fait ressortir que ce taux est tirée vers le bas entre autres les appuis projets (53%) et les communes (49,8%) comme l'indique tableau suivant :

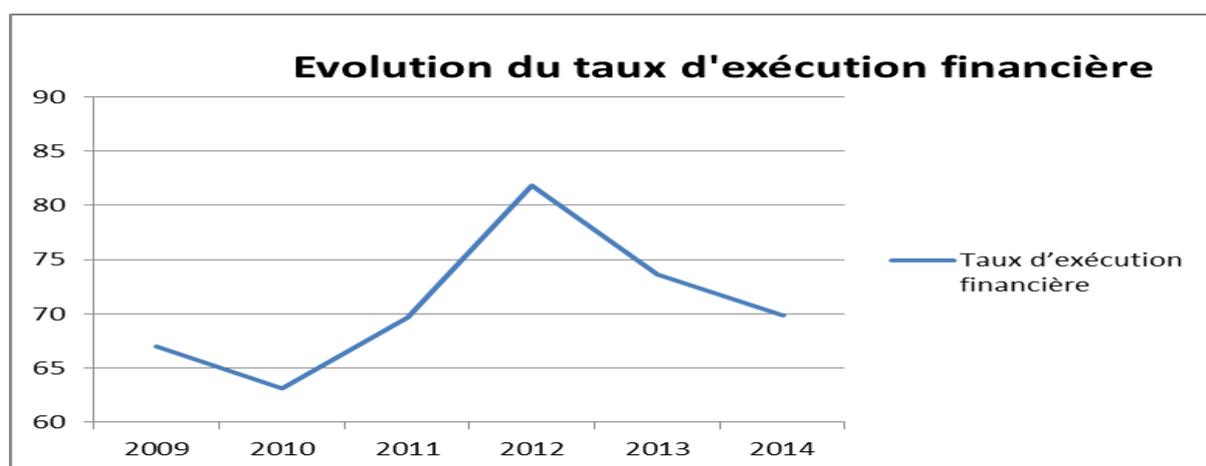
**Tableau 1 : Exécution financière par acteur au titre de l'année 2014**

ACTEURS	Prévision 2014	Dépenses 2014	Taux d'exécution financière (%)
ETAT	9 508,0	7 487,5	78,7
ABS	10 207,2	9 049,6	88,7
PTF	14 573,6	7 718,6	53,0
ONG/ASSOCIATIONS	2 341,6	1 566,5	66,9
COMMUNES	1 204,7	600,3	49,8
<b>Total</b>	<b>37 835,1</b>	<b>26 422,6</b>	<b>69,8</b>

*Source : DGRE*

Entre 2009 et 2014, le taux d'exécution financière du Programme est résumé dans le tableau ci-dessous ainsi que le graphique qui en découle.

**Graphique 1: Evolution du taux d'exécution financière**



*Sources : rapports d'exécution BPO 2012, 2013 et 2014*

<sup>1</sup> Appui budgétaire : appui consistant pour un partenaire au développement à financer selon les procédures nationales des activités à la charge du Budget National. Les décaissements sont opérés dans ce cadre sur le compte du Trésor Public.

Après une baisse entre 2009 et 2010, le taux d'exécution financière connaît une hausse sur la période 2010-2012 avant de connaître à nouveau une baisse entre 2012-2014. Cette dernière baisse pourrait s'expliquer par une contreperformance de l'exécution des dépenses sur les financements des projets/programmes de développement, des ONG et des communes comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau 2 : Evolution du taux d'exécution financière par acteur entre 2012 et 2014**

ACTEURS	2 012	2 013	2 014
ETAT	109,2	74,2	78,7
ABS	92,4	81,6	88,7
PTF	83,3	64,3	53,0
ONG/ASSOCIATIONS	87,2	78,4	66,9
COMMUNES	81,5	64,9	49,8
<b>TOTAL</b>	<b>92,7</b>	<b>73,6</b>	<b>69,8</b>

*Sources : rapports d'exécution BPO 2012, 2013 et 2014*

## 5.2 Exécution financière par action/composante et par nature de dépenses

Pour l'essentiel, les crédits alloués à ce programme sont destinés aux charges récurrentes, à la réalisation des ouvrages et aux études.

Les dépenses ordinaires (787, millions de FCFA) représentent 2,1% des ressources du programme contre 97,9% pour les dépenses d'investissements (37 048,1 millions de FCFA). Les dépenses ordinaires comprennent les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement.

Sur les ressources inscrites au budget de l'Etat, la décomposition par grandes natures de dépenses donne les montants suivants :

- charges de personnel : 572,5 millions de FCFA ;
- dépenses de fonctionnement : 214,503 millions de FCFA ;
- dépenses d'investissement : 31 514,2 millions de FCFA.

L'exécution financière des ressources inscrites au budget de l'Etat par décomposition en grandes natures de dépenses donne les montants suivants :

- dépenses de personnel : 671,6 millions de FCFA soit 117,3% ;
- dépenses de fonctionnement : 188,5 soit 87,9%
- dépenses d'investissement : 22 567,7 millions de FCFA soit 71,6%.

Les dépenses effectuées au titre des dépenses ordinaires (860,1 millions de FCFA) et des investissements (25 562,5 millions de FCFA) toutes ressources confondues ont été respectivement exécutées à 109,3%<sup>2</sup> et 69%.

L'analyse des dépenses par actions appelle les commentaires suivants :

<sup>2</sup> Cette hausse de plus de 100% pourrait s'expliquer par les avancements constatés au cours de la période et qui ont eu une incidence sur la masse salariale.

Les ressources du Programme sont prioritairement allouées à l'accès à l'eau potable (73,3% des ressources du programme), à l'accès à l'assainissement (17,2% des ressources du programme) et aux activités de coordination et de pilotage (9,5% des ressources du programme). Les niveaux d'exécution de ces différentes actions se situent respectivement à 71,3% ; 58,4% et 79,3%. Le détail de ces dépenses se trouve dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 3: Exécution financière globale 2014 du BP par action (en millions de FCFA)**

Actions	Nature de dépenses	Budget 2014	Dépenses	Taux
<b>Programme: approvisionnement durable en eau potable et assainissement</b>		<b>37 835,1</b>	<b>26 422,6</b>	<b>69,8</b>
	<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>
Action 1: Accès à l'eau potable en milieu rural	Dépenses de personnel	0,0	0,0	0
	Fonctionnement	0,0	0,0	0
	<b>Investissement</b>	<b>27 751,5</b>	<b>19 785,3</b>	<b>71,3</b>
	Financement intérieur	7 002,5	5 415,3	77,3
	Financement extérieur	20 749,0	14 370,0	69,3
<b>TOTAL ACTION 1</b>		<b>27 751,5</b>	<b>19 785,3</b>	<b>71,3</b>
	<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>
Action 2: Accès à l'assainissement en milieu rural	Dépenses de personnel	0,0	0,0	0
	Fonctionnement	0,0	0,0	0
	<b>Investissement</b>	<b>6 507,4</b>	<b>3 802,9</b>	<b>58,4</b>
	Financement intérieur	2 452,2	1 600,0	65,2
	Financement extérieur	4 055,3	2 203,0	54,3
<b>TOTAL ACTION 2</b>		<b>6 507,4</b>	<b>3 802,9</b>	<b>58,4</b>
	<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>787,0</b>	<b>860,1</b>	<b>109,3</b>
Action 3: Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEP par la DGRE	Dépenses de personnel	572,5	671,6	117,3
	Fonctionnement	214,5	188,5	87,9
	<b>Investissement</b>	<b>2 789,2</b>	<b>1 974,3</b>	<b>70,8</b>
	Financement intérieur	471,0	212,5	45,1
	Financement extérieur	2 318,2	1 761,8	76
<b>TOTAL ACTION 3</b>		<b>3 576,2</b>	<b>2 834,4</b>	<b>79,3</b>

Source : DGRE

Les ressources de l'ABS, ajoutées aux ressources propres de l'Etat allouées aux dépenses d'investissement (projet nationaux et contrepartie de projet) au profit du secteur de l'AEPA en milieu rural au titre de l'année 2014 s'élèvent à 18 928,2 millions de FCFA. Le niveau d'exécution se situe à 15 677 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 82,8% base engagement-visé.

Ce taux est inférieur à la cible de la matrice de performance qui est de 90%. Cette situation s'explique par l'arrêt précoce des autorisations de dépenses à l'exception de celles liées au personnel dès le mois d'octobre 2014.

**Tableau 4: Exécution BP Loi de finances 2014 (en millions de FCFA)**

Source de financement	Budget	Engagé visé	Taux d'exécution base engagement (%)
Ressources propre de l'Etat	8 721,0	6 627,4	76,0
ABS	10 207,2	9 049,6	88,7
<b>TOTAL</b>	<b>18 928,2</b>	<b>15 677,0</b>	<b>82,8</b>

Source : CID à la date de 28 janvier 2015

### 5.3 Exécution financière par régions

Au titre de ce programme, les crédits délégués aux régions, sont destinés à la réalisation des ouvrages d'AEPA et aux activités de coordination/pilotage y relatives. Les crédits alloués à cet effet au titre de l'année 2014 s'élève à **9 317,1 millions FCFA** repartis comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 5: Exécution des crédits délégués 2014 (en millions de FCFA)**

Régions	Dotation	paiement <sup>3</sup>	taux d'exécution base paiement (%)
BOUCLE DU MOUHOUN	1 211,6	1 051,6	86,8
CASCADES	655,0	625,3	95,5
CENTRE	549,0	532,5	97,0
CENTRE-EST	739,0	688,9	93,2
CENTRE-NORD	331,3	312,5	94,3
CENTRE-OUEST	815,0	208,1	25,5
CENTRE-SUD	682,0	616,3	90,4
EST	786,0	678,2	86,3
HAUTS-BASSINS	885,0	622,6	70,3
NORD	743,7	577,9	77,7
PLATEAU CENTRAL	571,0	515,0	90,2
SAHEL	861,5	798,2	92,7
SUD-OUEST	487,0	171,5	35,2
<b>Total</b>	<b>9 317,1</b>	<b>7 398,5</b>	<b>79,4</b>

Source : CID à la date de 28 janvier 2015

L'exécution globale des crédits délégués s'élève à 79,4 %. Ce taux est très satisfaisant eu égard à la base de calcul. Une appréciation sur la base des liquidations (travaux effectivement exécutés et réalisés mais pas encore mis en paiement) aurait sensiblement fait évoluer ce taux à 87,1%.

Les faibles taux dans les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest s'expliquent par l'inachèvement du processus de facturation des prestations et leur saisie au CID.

<sup>3</sup> Montant payé : c'est le montant versé au prestataire ou dans la Régie d'avance de la Direction régionale.

## 6. DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS

Malgré les efforts consentis, des difficultés persistent et entravent la bonne marche du programme. Ces difficultés et des propositions de solutions se présentent dans le tableau suivant.

**Tableau 6 : difficultés et proposition de solution**

<b>Difficultés</b>	<b>Proposition de solutions</b>	<b>Structure de mise en œuvre</b>
l'insuffisance de ressources humaines au niveau des structures déconcentrées qui ne permet pas d'assurer leur mission d'appui technique aux communes dans la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage communale	Doter de ministère de ressources suffisantes pour la mise en œuvre de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (AMOC)	DRH/MARHASA
Les montants des marchés lancés par les communes ne sont pas toujours attractifs pour certains prestataires. Ce qui entraine souvent des appels d'offres infructueux	Engager les échanges avec tous les acteurs pouvant être impliqués (MEF, MATDS, AMBF, Secteur privé)	DGRE
La fermeture anticipée du circuit informatisé de la dépense n'a pas permis d'engager certains marchés.	NEANT	
la longueur dans le processus de passation des marchés.	Anticiper dans le montage et le lancement des DAO	Acteurs concernés
non maîtrise du processus de passation des marchés par les communes	Renforcement des capacités en passation des marchés	DMP

## CONCLUSION

Le Budget Programme du Secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural pour la gestion 2014 est exécuté globalement toutes ressources confondues à 69,8%. Ce taux d'exécution est inférieur à celui de 2013 qui est de 73,6%.

Cette contre-performance apparente laisse cependant apparaître quelques motifs de satisfaction.

En effet :

- l'année budgétaire 2014 a été perturbée par les événements socio-politiques que le pays a connus. La conséquence sur le plan budgétaire a été l'arrêt des opérations de dépenses à l'exception de celles liées aux dépenses de personnel ;
- le taux d'exécution des crédits délégués, base paiement (79,4 %) est une performance à saluer et à encourager.

Ces réels motifs de satisfaction pourraient être améliorés si certains goulots d'étranglements mentionnés en termes de recommandations étaient levés. Enfin, cela augure une bonne exécution des nouveaux programmes en cours de formulation si la dynamique de responsabilisation des structures déconcentrées se renforçait.

Annexe 1: Tableau d'exécution globale 2014 du BP 2014- 2016 (en millions de FCFA)

Code Analytique	Libellé	Budget 2014	quantité 2014 réalisé	Montant 2014 Payé	Taux d'exécution (%)
<b>PR</b>	<b>Approvisionnement durable en eau potable et assainissement</b>	<b>37 835,1</b>		<b>26 422,6</b>	<b>69,8</b>
<b>OST</b>	<b>Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement</b>				
<b>1</b>	<b>Accès à l'eau potable en milieu rural</b>	<b>27 751,5</b>		<b>19 785,3</b>	<b>71,3</b>
<b>OO1</b>	<b>augmenter durablement et équitablement l'accès à l'eau potable en milieu rural</b>				
1.1	Réaliser de nouveaux forages	11 870,6	1 918	9 732,8	82,0
1.2	Réaliser de nouveaux puits	309,6	55	147,4	47,6
1.3	Réaliser de nouveaux réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	8 990,2	92	5 889,0	65,5
1.4	Réaliser des extensions de réseaux d'AEP simplifiés (AEPS)	801,9	14	350,5	43,7
1.5	Réhabiliter des forages	1 654,5	741	1 408,0	85,1
1.6	Réhabiliter des puits	7,8	10	6,1	77,6
1.7	Réhabiliter des réseaux d'AEPS	4 116,9	65	2 251,4	54,7
<b>2</b>	<b>Accès à l'assainissement en milieu rural</b>	<b>6 507,4</b>		<b>3 802,9</b>	<b>58,4</b>
<b>OO2</b>	<b>augmenter durablement et équitablement l'accès à l'assainissement en milieu rural</b>				
<b>2.1</b>	<b>Réaliser les infrastructures d'assainissement autonome</b>	<b>6 343,9</b>		<b>3 802,9</b>	<b>59,9</b>
2.1.1	Réaliser des latrines familiales dans les concessions (subvention)	4 636,8	41 144	3 026,4	65,3
2.1.2	Réaliser des puisards dans les concessions	50,8	997	7,6	15,0
2.1.3	Réaliser des latrines dans les écoles	1 218,4	631	500,1	41,0
2.1.4	Réaliser des latrines dans les CSPS	211,0	140	162,2	76,9
2.1.5	Réaliser des latrines publiques	226,9	191	106,7	47,0
<b>2.2</b>	<b>Réhabiliter les infrastructures d'assainissement autonome</b>	<b>163,5</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
2.2.1	Réhabiliter des latrines familiales	0,0	109	0,0	-
2.2.2	Réhabiliter des latrines dans les écoles	3,5	34	0,0	0,0
2.2.3	Réhabiliter des latrines dans les CSPS	160,0	9	0,0	0,0
2.2.4	Réhabiliter des latrines publiques	0,0	0	0,0	-

Code Analytique	Libellé	Budget 2014	quantité 2014 réalisé	Montant 2014 Payé	Taux d'exécution (%)
<b>3</b>	<b>Coordination, pilotage et soutien aux actions d'AEPA</b>	<b>3 576,2</b>		<b>2 834,4</b>	<b>79,3</b>
<b>OO3</b>	<b>Rendre opérationnel les instruments de mise en œuvre des actions d'eau potable et d'assainissement</b>				
3.1	Planifier et suivre la mise en œuvre des activités d'AEP	470,0	0	414,0	88,1
3.2	Coordonner les travaux d'AEPA	512,2	0	415,0	81,0
3.3	Mettre à jour les bases de données sur l'AEPA	140,0	0	78,5	56,0
3.4	Assurer le fonctionnement des différents cadres de concertation nationaux et régionaux	125,0	0	18,0	14,4
3.5	Renforcer les ressources humaines du secteur	340,0	0	315,0	92,6
3.6	Renforcer les ressources matérielles et logistiques du secteur	189,0	0	125,0	66,1
3.7	Renforcer les infrastructures du secteur	140,0	0	61,0	43,6
3.8	Assurer le fonctionnement courant de l'administration du secteur	787,0	0	860,1	109,3
3.9	Appuyer la programmation communale AEPA (appui-conseil)	198,0	0	111,8	56,4
3.10	Programmer et budgétiser les activités par objectifs AEPA pour réduire les disparités	225,0	0	161,0	71,6
3.11	Appuyer la maîtrise d'ouvrage communale pour l'AEPA (AMOC-AEPA)	450,0	0	275,0	61,1